

Campagne "économies d'énergie"

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **51 (1978)**

Heft 3

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-128080>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Campagne

«économies d'énergie»

Le contrôle du brûleur favorise l'économie du mazout

En ville de Zurich, 26 000 installations de chauffage brûlent, par hiver, 470 millions de litres de mazout. Près de 11 000 chaudières ont été installées il y a plus de quinze ans. Selon le règlement cantonal en vigueur depuis le 12 avril 1972 concernant les gaz d'échappement, des experts de la ville contrôlent tous les deux ans les installations de chauffage, du plus petit fourneau à l'installation industrielle. Pendant la période de chauffage de 1971-1972, 51% des installations ont été reconnues comme réglementaires; en 1975-1976, 75% déjà. Lorsque des défauts sont constatés, l'installation est reconstruite ultérieurement.

Grâce à ces contrôles réguliers qui ont pour but d'éviter la pollution de l'air, on constate une augmentation du rendement des installations de 6%. Cela réduit la consommation du mazout «super-léger». Pendant la période de chauffage 1975-1976, on a ainsi économisé 3,5 millions de litres. De 1971 à 1976, la ville de Zurich a économisé, grâce à ces contrôles, 2,8 millions de francs.

La Confédération économise du mazout

Ces économies ont été obtenues dans trente et un bâtiments de l'administration centrale à Berne, en réduisant la température des pièces, en diminuant la durée de chauffage, en améliorant la régulation des installations de chauffage et en raccordant des bâtiments à la centrale de chauffage à distance. On a pu remarquer une baisse de la consommation de mazout de 4,8 millions de litres (période de chauffage 1972-1973) à 2,89 millions de litres (hiver 1976-1977). Une économie de 40% a ainsi été réalisée. La Confédération montre le bon exemple.

Douze mesures d'économie de chauffage

— Aucune pièce ne sera chauffée au-dessus de 20 °C. On évitera d'augmenter cette chaleur avec des fourneaux électriques. Porter des habits plus chauds. La diminution de la température des pièces permet une économie de 6% de l'énergie de chauffage par degré Celsius. Mémoriser les températures maximales: salons et bureaux: 18-20 °C, chambres à coucher, cuisines et magasins: environ 16 °C. Pendant la nuit, les températures devront être 50% plus basses que celles du jour. Une réduction de la température

pendant la nuit de 5 °C économise 6% d'huile de chauffage. Dès 6 h. 30, les magasins et bureaux auront une température de 20 °C.

— Dans les pièces non occupées, abaisser la température au maximum. Pour un arrêt total, se rappeler le danger de gel.

— Fixer une vanne thermostatique sur chaque radiateur. Cette dernière tient compte d'autres sources de chaleur et maintient la température de la pièce d'une manière régulière.

— Pendant la nuit, baisser les stores et tirer les rideaux s'ils ne cachent pas le radiateur. Cela évitera jusqu'à 50% des pertes thermiques.

— Eviter de régler la température avec des aérations. Régler par contre les radiateurs ou fourneaux.

— Fixer une feuille d'aluminium derrière le corps de chauffe, ce qui permettra de mieux faire rayonner la chaleur.

— Pour favoriser la circulation d'air chaud, maintenir une distance d'au moins 10 cm entre le corps de chauffe et les meubles, etc.

— Dépoussiérer les fourneaux et radiateurs. La poussière n'est pas toujours visible. Ces couches rendent la transmission thermique plus difficile. Il en résulte des pertes d'énergie. En plus, la circulation de cette poussière dans l'air de la pièce n'est pas hygiénique.

— Si l'on chauffe électriquement, de meilleurs résultats seront obtenus avec des fourneaux à circulation d'air qu'avec des parois chauffantes et des appareils à rayonnement.

— Isoler toutes les tuyauteries dans la chaufferie et à la cave, pour éviter les pertes thermiques.

— Faire contrôler le brûleur une fois par an, on obtiendra des économies. Des brûleurs mal réglés sont polluants pour l'environnement. Chacun peut apprendre à régler un brûleur.

— Beaucoup de canaux de fumée sont surdimensionnés et non étanches. En installant un tuyau de cheminée, on évitera les pertes thermiques et la cheminée sera étanche.

Frais de chauffage 20% moins élevés?

Les frais de chauffage sont calculés en général d'après un barème qui n'est pas basé sur la consommation réelle du locataire. N'ayant de ce fait pas d'intérêt d'économiser, on règle souvent la chaleur de la pièce en aérant. Très souvent, on laisse ouvertes toute la journée les fenêtres des pièces peu fréquentées,

avec les radiateurs chauffant au maximum.

Le propriétaire d'un appartement, qui devra payer les frais de chauffage en fonction de sa consommation réelle, évitera un pareil gaspillage. Le décompte individuel des frais de chauffage peut se faire avec un répartiteur des frais ou un compteur calorifique. Le répartiteur des frais de chauffage, de la grandeur d'un thermomètre, se fixe sans problème à n'importe quel corps de chauffe. Il enregistre la distribution relative de chaleur pendant la période de chauffage. Le compteur calorifique, par contre, nécessite un raccordement spécial par appartement.

Cette installation se réalisera facilement dans les nouvelles constructions. Le compteur mesure et additionne la quantité et la température de l'eau de chauffage. La chaleur consommée peut être contrôlée constamment.

Si l'on décompte les frais de chauffage pour la consommation réelle, l'économie en mazout pour des milliers d'appartements en Europe sera de 20% en moyenne. Pour toute la Suisse, l'économie annuelle s'élèvera à 400 millions de litres de mazout, l'équivalent de 140 millions de francs. L'investissement pour les distributeurs des frais de chauffage s'amortira en moins de deux ans. Ces économies seraient les bienvenues pour chaque locataire. Il fera bien de demander cette installation auprès de la régie, ainsi qu'un décompte individuel. Le coût de l'installation sera pris en charge par le bénéficiaire, c'est-à-dire le locataire. L'amortissement pourra se faire par de petites augmentations des frais de chauffage ou avec une taxe à la fin de deux périodes de chauffage.

Laisser échapper 45% de l'énergie de chauffage à l'air libre?

Une maison mal isolée laisse échapper rapidement la chaleur produite. Cette dernière filtre par le toit, les murs, les fenêtres et la dalle sur le sous-sol. Si le toit est bien isolé, si les murs ont une bonne isolation thermique, si les fenêtres sont équipées d'un double ou triple vitrage et si la dalle sur sous-sol est correctement isolée, alors des économies d'énergie de chauffage jusqu'à 45% seront possibles. A travers le toit seulement, jusqu'à 15% de la chaleur pourront s'échapper. Une isolation adaptée pourra se fixer à peu de frais ou par soi-même. Ces isolations, que l'on trouve en rouleaux, se posent soit en les clouant, soit en les agrafant. Pour les matériaux dotés d'une barrière vapeur

(par exemple, feuille d'aluminium), cette couche est à tourner du côté intérieur de la construction. Dans beaucoup de cas, on pourra poser une couche isolante sur la dalle du dernier étage ou du grenier. Si les appartements du dernier étage d'un immeuble ont des températures inférieures aux étages inférieurs, la toiture n'est pas isolée. On surchauffe souvent dans ce type d'immeuble pour compenser au dernier étage. Il y a donc gaspillage d'énergie.

Pour toutes les questions se rapportant à l'isolation et aux économies d'énergie, comme pour toutes idées, etc., l'**Office fédéral de l'économie énergétique** se tient à votre disposition au numéro de téléphone 031/61 61 61. Vous pourrez poser toutes vos questions, faire des suggestions et laisser votre adresse. Vous recevrez des réponses et des conseils par écrit ou par téléphone.

Aération avec moins de pertes thermiques

L'air frais assure l'approvisionnement en oxygène. Comment faut-il aérer? Cela dépend du climat de la pièce. On consomme plus d'air en fumant. Les odeurs de cuisine ou d'autres travaux nous feront aérer plus souvent. D'après les dernières mesures effectuées, il ressort que l'amenée d'air frais pour une utilisation normale est assurée par l'échange d'air naturel à travers les

jointes des portes et fenêtres, etc., non étanches.

Pour aérer, il y a une technique. Souvent, on croit que l'air froid est aussi frais; ainsi on aère jusqu'à abaisser la température de la pièce, ce qui est faux. Dans beaucoup de cas, l'air de la pièce se renouvelle comme décrit plus haut, sans aération.

Une aération efficace et économique doit être de courte durée. Les fenêtres perpétuellement entrouvertes refroidissent tout le bas d'une pièce et gaspillent de l'énergie.

L'utilisation de ventilateurs provoque de grandes pertes thermiques. Ces ventilateurs poussent la chaleur à l'extérieur. L'installation d'un dispositif de récupération de chaleur dans les restaurants et les grands magasins sera rentable et économique.

Pour tous renseignements concernant les économies d'énergie, l'Office fédéral de l'économie énergétique se tient à votre disposition au numéro de téléphone 031/61 61 61. Vous pourrez poser toutes vos questions, faire des suggestions et laisser votre adresse. Vous recevrez des réponses et des conseils par écrit ou par téléphone.

Stop à la perte d'énergie par le toit

Dans les pièces, la chaleur monte au plafond, et du plafond, dans le toit. Si elle ne peut s'échapper par le toit, elle réchauffe la maison de haut en bas.

Mais si le toit est insuffisamment isolé ou n'est couvert que de bardeaux, force nous est d'admettre que la chaleur, obtenue à grands frais, s'envole par le toit. Il suffit d'un appel d'air en ouvrant une porte pour que la chaleur s'échappe, il suffit aussi de lézardes et de fentes. L'isolation d'un toit se fait relativement simplement, en appliquant des couches d'Aluflec Flumroc entre les chevrons porteurs. Cette matière isolante est composée de laine minérale inaltérable, étanche et incombustible. Elle est préparée à Flums à partir de roches soigneusement sélectionnées, qui fondent à une température de 1600°C, sont filées à l'état liquide, puis imprégnées d'une résine artificielle. Lors de la fabrication des couches d'Aluflex, ces matériaux sont entièrement enveloppés: le revers des couches et les bordures latérales sont entourés d'un papier résistant au vent et perméable à la vapeur. L'envers est revêtu d'un papier fort, indéchirable, avec renforcement en polyéthylène (barrière antivapeur). Ce revêtement déborde des deux bordures latérales. Les couches d'Aluflex sont pressées entre les chevrons du toit, les parties qui dépassent sont fixées aux poutres avec des clous ou des attaches. Cette isolation ne se borne pas à diminuer très considérablement la perte de chaleur, mais elle empêche aussi dans une large mesure le surchauffage en été.

E. Bisesti

CARRELAGES-REVÊTEMENTS

MOSAÏQUES - MARBRES

LAUSANNE

Chemin du Boisy 34 Téléphone (021) 36 00 30

**Installations sanitaires
Ferblanterie
Couverture
Entretien**

Roger

Gremper

Couvreur
Maître ferblantier
Appareilleur diplômé

Succ. d'Albert Gremper maison fondée en 1934
38, av. d'Echallens, **1004 Lausanne**, tél. 24 67 23

bourgoz

création, entretien
plantations, pépinières
aménagements extérieurs
dallages, pavage, murets
travaux forestiers



jardins

Rue du Centre 86
1025 Saint-Sulpice
Tél. 021 34 52 18